



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0418

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies (FNCCR) pour l'analyse comparative des données des services d'eau potable et des services d'assainissement pour l'année 2019**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subai, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0418**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies (FNCCR) pour l'analyse comparative des données des services d'eau potable et des services d'assainissement pour l'année 2019**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Créée en 1934, la FNCCR est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics. La FNCCR regroupe notamment les collectivités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement : communes, communautés, métropoles, syndicats, départements, régions ainsi que les entreprises et établissements publics locaux ou sous leur contrôle (régies, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, etc.). La FNCCR représente à la fois des collectivités qui délèguent la gestion de leurs services publics à des entreprises et d'autres qui gèrent elles-mêmes ces services publics (régies, société d'économie mixte (SEM), entreprises publiques locales (EPL), etc.). La FNCCR compte plus de 500 collectivités adhérentes représentant environ 50 millions d'habitants.

II - Objectifs

La FNCCR accompagne ses adhérents dans l'organisation technique, administrative et financière des services publics locaux en réseau et des activités qui leur sont liées. Elle exprime le point de vue collectif de ses adhérents, notamment lors de la préparation des textes législatifs et réglementaires et dans le cadre de négociations à caractère national avec des entreprises délégataires.

Dans la continuité de la réglementation de 2007 relative à l'obligation de calculer des indicateurs de performance et de les publier annuellement, la FNCCR a lancé une démarche d'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement collectif. Cette analyse vise 3 objectifs :

- apporter un soutien méthodologique aux collectivités pour la valorisation des indicateurs de performance réglementaire,
- développer un référentiel commun et facilement utilisable, de données relatives à la performance des services d'eau et d'assainissement, permettant à chaque collectivité de situer son propre service et d'identifier les axes de progression,
- produire des comparaisons et échanger entre collectivités en allant plus loin que le seul prix de l'eau et en s'intéressant aux performances techniques et économiques du service rendu.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018

Par délibération du Conseil n° 2016-1480 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé la participation de la Métropole à l'opération d'analyse comparative des services de l'eau et des services d'assainissement collectifs pour les données des années 2015 à 2019.

Par délibération n° 2019-3896 du 4 octobre 2019, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 800 €, au titre de l'analyse 2018, à verser en 2019.

Au cours des dernières années de déroulement des analyses comparatives auxquelles la Métropole a participé, le groupe de pilotage, constitué de la FNCCR et des collectivités participantes, a fait évoluer significativement la démarche sur plusieurs aspects :

- déploiement d'un outil de saisie et d'analyse en ligne des données, apportant ergonomie, sécurité et efficacité dans le traitement des informations fournies par les collectivités,
- réalisation de supports de restitution des résultats individuels aux collectivités sous un format directement réutilisable pour des présentations au sein de la collectivité - services et élus,
- formation de groupes d'échanges sur les résultats de l'analyse comparative par grande famille de collectivités (à dominante urbaine, rurale ou intermédiaire),
- calcul des évolutions pluriannuelles 2009-2014 sur les principaux indicateurs de performance,
- mise en œuvre de nouveaux indicateurs de contexte et de performance permettant de préciser les différences observées entre collectivités.

IV - Bilan

Le bilan est donc très positif et permet à la Métropole de se positionner par rapport à des collectivités de même ampleur. Il porte sur 5 aspects de l'activité des services d'eau et d'assainissement :

- la gestion patrimoniale,
- la qualité du service à l'utilisateur,
- la gestion de la ressource,
- les aspects économiques et financiers,
- les aspects sociaux.

Ce bilan a permis notamment au service de l'eau de calibrer les propositions faites au groupe de travail politique Eau en terme de futurs objectifs à atteindre à l'horizon 2025-2030.

V - Programme d'actions pour 2019

Il est donc proposé au Conseil, dans le cadre de la convention pluriannuelle de participation à l'opération d'analyse comparative des services de l'eau et des services d'assainissement collectif pour les données 2015 à 2019, de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 3 800 € (pour l'eau et l'assainissement) au profit de la FNCCR dans le cadre de l'analyse comparative des données des services d'eau et d'assainissement pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 800 €, au profit de la FNCCR et ce dans le cadre de l'analyse des données de l'année 2019 des services d'eau potable et d'assainissement,

2° - Autorise l'inscription d'une dépense d'exploitation correspondante à l'attribution de cette subvention pour un montant de 3 800 € répartie comme suit :

- 1 900 € en 2021 sur le budget annexe de l'eau - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196,
- 1 900 € en 2021 sur le budget annexe de l'assainissement - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.